



Non réponse de l'employeur

Par **Julian785456**, le **19/10/2015** à **11:23**

Bonjour,

Voilà 2 ans que je suis dans ma nouvelle entreprise. J'ai rencontré des difficultés de paiement de salaire qui sont maintenant résolues.

À mon retour de vacances en août dernier, mon employeur a décidé de me changer d'affectation suite à un courrier du client pour m'interdire de retourner dans ses locaux.

J'ai mal réagi psychologiquement à cette décision. J'ai donc été en arrêt maladie tout le mois de septembre. Mon employeur n'a pas envoyé l'attestation de salaire à la CPAM.

En début octobre, j'ai donc pris la décision de démissionner.

J'ai envoyé 2 courriers en AR pour lui notifier ces derniers.

Alors voici mes questions :

1 - quel est le délai obligeant mon employeur à envoyer l'attestation à la CPAM ?

2 - si mon employeur ne va pas chercher ses courriers, quelles actions puis-je entreprendre ?

3 - combien de temps peut-il me faire attendre ?

Merci et à bientôt de vous lire prochainement. Bien à vous